ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prise en charge du covid long

Question écrite n° 42757

Texte de la question

Mme Myriane Houplain attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés rencontrées par les personnes touchées par le covid long. Si de nombreux Français guérissent du covid-19 après quelques jours de symptômes voire en étant totalement asymptomatiques, d'autres, qu'ils aient été hospitalisés ou non, continuent de ressentir pendant longtemps les effets de cette pathologie. Fatigue chronique, problèmes digestifs, douleurs thoraciques, troubles de la vue, lésions cutanées, ces divers symptômes concernent environ 700 000 personnes qui ont contracté le covid-19 dans le pays. Ils peuvent persister plus de cinq semaines après la contamination chez près de 20 % des patients et même après trois mois chez 10 % d'entre eux. Face à cette situation, les professionnels de santé sont parfois démunis et les patients eux-mêmes ne bénéficient pas toujours d'une réelle prise en charge, le covid long n'étant pas systématiquement reconnu comme affection de longue durée. Les centres dits « covid long » restent trop peu nombreux. Il est désormais urgent d'accélérer l'ouverture d'hôpitaux de jours spécialisés dans la prise en charge de cette pathologie. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux précis de la situation ainsi que de lui faire part des mesures qui peuvent être prises dans les meilleurs délais afin de permettre aux personnes victimes d'un covid long de bénéficier d'une prise en charge optimale.

Données clés

Auteur : Mme Myriane Houplain
Circonscription : Pas-de-Calais (10e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42757
Rubrique : Assurance maladie maternité
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 novembre 2021, page 8543
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)